

Madame El Khomri

Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation professionnelle et  
du Dialogue social  
127, rue de Grenelle  
75007 Paris 07

Montpellier/Paris, le 09 novembre 2015

Madame la ministre,

Notre structure représente les organismes de formation en alternance -lesquels forment chaque année des milliers de jeunes par le biais du contrat de professionnalisation. Depuis de nombreuses années, la CSOFA est un interlocuteur régulier des pouvoirs publics et des acteurs politiques sur cette question. Nos positions et nos actions ont toujours été guidées par le souci d'améliorer et de dynamiser un mode de formation auquel nous croyons, sans esprit corporatiste ni partisan. Soucieux d'agir d'abord en relation avec les équipes en charge du dossier, nous avons rencontré régulièrement les ministres du travail ou de la formation.

Les jeunes -dont le chômage est désormais structurel- sont très attentifs à la politique des dirigeants sur ce terrain particulier, ils sont très nombreux à venir dans nos centres et le pourcentage de ceux qui souhaiteraient inclure dans leur parcours un passage par l'alternance est considérable (plus d'un jeune sur quatre dans notre pays selon un ancien sondage national TNS Sofres/CSOFA). Or, si l'efficacité du dispositif en matière de lutte pour l'emploi des jeunes et, plus largement, en matière éducative est avérée ; il nous faut, hélas, évoquer le sentiment d'injustice ressenti par ces mêmes jeunes cherchant vainement une entreprise d'accueil (plus de 900 000 recherches pour environ 170/180 000 contrats). Il y avait, au début des années 2000 plus de 200 000 contrats, des années de réforme et de discours plus tard :

- Le dispositif est devenu peu lisible et peu incitatif
- Il n'a pas de gouvernance stable
- De nombreuses incohérences émaillent le parcours des jeunes, des employeurs et des organismes
- Le contrat d'apprentissage, qui ne progresse pas, a été très exagérément favorisé aux dépens du contrat de professionnalisation
- Les formations de niveau II et I, aux dépens des formations de niveaux III et IV (est-il logique qu'une entreprise soit plus aidée pour recruter un ingénieur en fin d'étude en apprentissage que pour un bac professionnel en contrat de professionnalisation ?)
- La baisse du nombre de contrats favorise l'émergence des formations payantes, évolution très défavorable aux jeunes les plus modestes
- Le système sous l'influence de lobbies puissants (dont certains ont pourtant été épinglés pour leur gestion) est devenu fragile puisqu'il faut une dérogation de branche pour effectuer des contrats de plus de 12 mois, alors qu'il s'agit pourtant de la demande majoritaire
- La situation actuelle favorise la logique de branche aux dépens des territoires et de la mutualisation.



\*Chambre Syndicale des Organismes  
de Formation en Alternance

Ces dernières années, malgré le souhait des jeunes et les positions officielles, les dernières incitations ont été abandonnées, le fonctionnement coordonné du contrat de génération et du contrat de professionnalisation annoncé à l'époque par l'équipe de T.Repentin n'est expliqué nulle part... Aujourd'hui, alors que des milliers de jeunes se renseignent dans des centres, plus rien, ni dans les faits, ni même dans l'expression des intentions ne concerne la politique d'alternance et l'avenir du contrat de professionnalisation...

Pourtant, la lutte contre le chômage des jeunes reste une priorité nationale, et les difficultés d'emploi, le premier facteur d'une amertume réelle –et dangereuse- des jeunes. Nous pensons que notre expérience du terrain, notre connaissance des jeunes et des entreprises, la façon dont nous avons toujours su anticiper les problèmes en gestation, la nécessité de consolider un mode de formation perfectible et peu coûteux dans un contexte difficile pour les finances publiques, nous autorisent à faire part de nos craintes mais aussi, de nos idées et de nos propositions. C'est pourquoi nous souhaitons participer à toutes les réflexions sur la formation alternée et sollicitons, Madame la Ministre, un rendez-vous avec vous et votre équipe.

Il va de soi que nous nous adapterons aux heures et lieux qui pourraient vous convenir. Dans l'attente, nous vous prions Madame la Ministre, de croire à l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau de la CSOFA  
X.Baux, porte parole.



- 60, allée Wilhelm Roentgen – Le Millénaire – 34000 MONTPELLIER

Tél. : 06 15 60 19 12 – Site : [www.alternance-csofa.org](http://www.alternance-csofa.org) - E-mail : [contact.csofa@gmail.com](mailto:contact.csofa@gmail.com)